

CANADA

Débats du Sénat

SEPTIÈME SESSION DU DOUZIÈME PARLEMENT DU CANADA, CONVOQUÉ POUR
L'EXPÉDITION DES AFFAIRES, JEUDI, LE DIX-HUITIÈME JOUR DU
MOIS DE JANVIER, MIL NEUF CENT DIX-SEPT, DANS LA
SEPTIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE

SA MAJESTÉ LE ROI GEORGE V

SÉNAT.

Séance du jeudi 18 janvier 1917.

La séance s'ouvre à 2 heures 30 p.m.

NOMINATION DU PRÉSIDENT DU SÉNAT.

Lecture est faite d'une commission sous le grand sceau nommant l'honorable Joseph Bolduc président du Sénat.

L'honorable président est alors conduit au fauteuil présidentiel par l'honorable sir James Loughheed et l'honorable M. LaRivière.

La prière est récitée.

OUVERTURE DE LA SESSION.

Le PRÉSIDENT informe le Sénat qu'il a reçu du secrétaire du Gouverneur général un message l'informant que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir formellement la session du parlement fédéral, vendredi, le 19 courant, à trois heures, p.m., et qu'il a aussi reçu un message du secrétaire du Gouverneur général l'informant que le juge en chef du Canada, en qualité de député-gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du Parlement, jeudi, le 18 janvier courant, à trois heures, p.m.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelques instants après, la séance est reprise.

Le très-honorable sir Charles Fitzpatrick, G.C.M.C., juge en chef du Canada, député-

gouverneur général, étant venu et ayant pris son siège,

Le PRÉSIDENT ordonne au gentilhomme huissier de la Verge-Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du Très-honorable député-gouverneur que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Le PRÉSIDENT dit:

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai reçu ordre du très-honorable député-gouverneur général, de vous faire savoir que Son Excellence le Gouverneur général ne croit pas devoir annoncer les objets pour lesquels Elle a convoqué le présent Parlement du Canada, avant que la Chambre des communes ait choisi son Orateur, suivant la loi; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence annoncera les objets de la convocation de ce Parlement.

Le très honorable député-gouverneur général s'est alors retiré, et la Chambre des communes a également quitté la salle du Sénat.

Quelque temps après, ce dernier a repris sa séance.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED propose alors que la Chambre s'ajourne maintenant.

L'honorable M. DANDURAND: Si le règlement me le permet, je ferai remarquer qu'une journée de travail eût pu être épargnée si la Chambre des communes avait élu son président aujourd'hui, afin d'être prête à se rendre dans la salle du Sénat, une heure après, pour l'ouverture du Parlement. Il me semble qu'il est guère convenable de faire perdre vingt-quatre heures pour une